

Tiers-Payant mutualiste: 5 mutuelles et plus de 60 établissements ont signé

L'action engagée par la **FFCM** en concertation avec le **Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETh)**, pour que les curistes n'aient plus à avancer le Tiers-Payant (35% du prix des soins thermaux), grâce à des conventions passées entre les établissements (sous l'égide du **CNETh**) et les mutuelles, s'est concrétisée par la signature de 5 mutuelles (**CAMIEG, MCN, MCD, SMAM, TERCIANE**).

Plus de 60 établissements ont adhéré à tout ou partie de ces conventions* (après mise à jour au 01/02/2015)

ALLEVARD-LES-BAINS	CAMBO-LES-BAINS	DAX (Saint-Pierre)	LUZ-St-SAUVEUR	ST-PAUL-LES-DAX (Calicéo)
AMELIE-LES-BAINS	CAPVERN-LES-BAINS	DIGNE-LES-BAINS	LUXEUIL-LES-BAINS	ST-PAUL-LES-DAX (Christus)
ARGELES-GAZOST	CASTELJALOUX	LES EAUX-CHAUDES	MOLITG-LES-BAINS	ST-PAUL-LES-DAX (Les Chênes)
AULUS-LES-BAINS	CHALLES-LES-EAUX	EUGENIE-LES-BAINS	NERIS-les-BAINS	SAUBUSSE-LES-BAINS
AX-LES-THERMES	CHATEAUNEUF-les-BAINS	GREOUX-LES-BAINS	NEYRAC	SAUJON
AVENE-LES-BAINS	CHATEL-GUYON	JONZAC	PLOMBIERE-LES-BAINS	USSAT-LES-BAINS
BAINS-LES-BAINS	CRANSAC-LES-THERMES	LA BOURBOULE (GT)	PRECHACQ-LES-BAINS	VALS-LES-BAINS
BAGNERES-de-BIGORRE (GT)	DAX (l'Avenue)	LAMALOU-LES-BAINS	ROCHEFORT-sur-MER	VERNET-LES-BAINS
BAGNOLES-DE-L'ORNE	DAX (Adour)	LA PRESTE-LES-BAINS	SALIE-DE-BEARN	VICHY
BARBOTAN-LES-THERMES	DAX (Bérot)	LE BOULOU	SALINS-LES-BAINS	
BOURBON-L'ARCHAMBAULT	DAX (Foch)	LE MONT-DORE	SAINT-AMAND-LES-EAUX	
BOURBON-LANCY	DAX (Grand Hôtel)	LES FUMADES	SAINT-HONORE-LES-BAINS	
BRIDES-LES-BAINS	DAX (Régina)	LUCHON	SAINT-LAURENT-LES-BAINS	

Ceci s'inscrit pleinement dans la logique de la généralisation du Tiers-Payant engagé par les pouvoirs publics.

Si votre mutuelle n'a pas signé de convention, nous vous proposons les lettres-type ci-après

1° COURRIER A ENVOYER A VOTRE MUTUELLE

ATTENTION! Pensez aussi à envoyer une copie à la FFCM (2 rue des frères Rodriguez 72700 Allonnes)

Vos nom et prénom

Votre adresse

Votre Code Postal et votre localité

Votre n° de téléphone et ou votre e-mail

Vos références mutualistes : (N° d'adhérent et/ou de Sécurité Sociale)

A : Monsieur le Président de la Mutuelle
Exemple M.G.E.N...

Adresse

Code Postal et Localité

Le / /2015

Objet : Conventionnement pour l'application du tiers-payant mutualiste en cure thermique médicalisée.

Monsieur le Président,

Adhérent (e) à votre mutuelle, je le suis également de la Fédération Française des Curistes Médicalisés (FFCM, seule association de curistes agréée par le Ministère de la Santé).

La FFCM, a engagé depuis plusieurs années un patient travail afin d'obtenir la dispense d'avance du ticket modérateur à l'avantage des curistes mutualistes, par le biais d'un conventionnement entre les Mutuelles et les Établissements thermaux.

Pleinement dans son rôle de défense des intérêts des curistes assurés sociaux, la FFCM agit sur ce point en étroite concertation avec le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETh, représentant de la quasi-totalité des établissements thermaux)

Dès le début de 2013, cette action a porté ses premiers fruits, puisque la **CAMIEG**, la **MCD**, la **MCN**, la **SMAM**, et **TERCIANE** ont déjà signé une convention à laquelle la FFCM a largement œuvré.

Je souhaite que notre mutuelle rejoigne ce mouvement car la situation financière difficile et injuste qui sévit depuis plusieurs années empêche de plus en plus d'assurés sociaux de recourir aux bienfaits des cures thermales médicalisées.

C'est pourquoi je vous demande d'envisager de recourir également à un conventionnement avec les établissements thermaux afin que les adhérents de notre mutuelle bénéficient du Tiers-Payant comme cela se fait déjà pour les pharmacies et les hôpitaux.

Pour ce faire, et pour faciliter votre tâche, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec le président de la FFCM en le contactant aux coordonnées suivantes :

M. Jean-Pierre GROUZARD (président de la FFCM)

2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes

Mob : **06 83 27 22 80** - Tél : **02 43 21 65 78** - Mél : ffcm@libertysurf.fr

Comptant sur la prise en considération de ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression des mes sentiments mutualistes.

Signature

RAPPEL A ENVOYER A VOTRE MUTUELLE

ATTENTION! Pensez aussi à envoyer une copie à la FFCM (2 rue des frères Rodriguez 72700 Allonnes)

Vos Nom et prénom

Votre adresse

Votre Code Postal et votre localité

Votre n° de téléphone et ou votre e-mail

Vos références mutualistes : (N° d'adhérent et/ou de Sécurité Sociale)

A : Monsieur le Président de la Mutuelle
Exemple M.G.E.N...

Adresse

Code Postal et Localité

Le / /2015

Rappel : Conventionnement pour l'application du tiers-payant mutualiste en cure thermale médicalisée.

Monsieur le Président,

Sauf erreur de ma part, mon précédent courrier du...../.../.....est resté sans réponse de votre part.

C'est pourquoi je tiens à le renouveler comme ci-après :

Adhérent (e) à votre mutuelle, je le suis également de la Fédération Française des Curistes Médicalisés (FFCM, seule association de curistes agréée par le Ministère de la Santé).

La FFCM, a engagé depuis plusieurs années un patient travail afin d'obtenir la dispense d'avance du ticket modérateur à l'avantage des curistes mutualistes, par le biais d'un conventionnement entre les Mutuelles et les Établissements thermaux.

Pleinement dans son rôle de défense des intérêts des curistes assurés sociaux, la FFCM agit sur ce point en étroite concertation avec le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETH, représentant de la quasi-totalité des établissements thermaux)

*Dès le début de 2013, cette action a porté ses premiers fruits, puisque la **CAMIEG**, la **MCD**, la **MCN**, la **SMAM**, et **TERCIANE** ont déjà signé une convention à laquelle la FFCM a largement œuvré.*

Je souhaite que notre mutuelle rejoigne ce mouvement car la situation financière difficile et injuste qui sévit depuis plusieurs années empêche de plus en plus d'assurés sociaux de recourir aux bienfaits des cures thermales médicalisées.

C'est pourquoi je vous demande d'envisager de recourir également à un conventionnement avec les établissements thermaux afin que les adhérents de notre mutuelle bénéficient du Tiers-Payant comme cela se fait déjà pour les pharmacies et les hôpitaux.

Pour ce faire, et pour faciliter votre tâche, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec le président de la FFCM en le contactant aux coordonnées suivantes :

M. Jean-Pierre GROUZARD (président de la FFCM)

2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes

Mob : 06 83 27 22 80 - Tél : 02 43 21 65 78 - Mél : ffcm@libertysurf.fr

Comptant sur la prise en considération de ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression des mes sentiments mutualistes.

Signature